

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

**SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014**

030303

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

### **20 - MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE ET VALIDATION DU PLAN D'ACTION**

Monsieur Daniel LACRAMPE expose que la Collectivité a entrepris une démarche de prévention des risques professionnels, initiée par le Centre de Gestion 64 et financée par le Fonds National de Prévention. C'est Monsieur Christophe DUCASSE, recruté en tant que conseiller prévention qui a accompagné cette démarche.

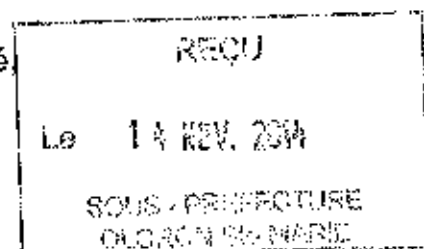
L'évaluation des risques est désormais consignée dans le Document Unique de la collectivité, rendu obligatoire par le décret du 5 novembre 2001.

Il est nécessaire désormais de mettre en place le plan d'action visant à réduire les risques professionnels les plus importants. Il est rappelé que le Document Unique devra être mis à jour au moins une fois par an, suite au départ du conseiller en prévention.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 13/10/2014.

Où il est exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **VALIDE** le nouveau document unique,



- **VALIDE** le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels joint en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 06 novembre 2014,  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



~~Hervé LUCBÉREILH~~

